

ORGANISATION

Organisateur :

Centre Universitaire d'Enseignement et de Recherche en Propriété Intellectuelle de Grenoble II avec l'aide financière de l'Université Pierre Mendès France, de la Faculté de droit, de la Ville de Grenoble, de la Métro, du Conseil régional Rhône-Alpes, de l'Institut national de la Propriété Industrielle et de l'Association des Etudiants en Propriété Intellectuelle de Grenoble et l'ordre des avocats de Grenoble.



Rhône-Alpes Région



ADEPIG Grenoble



Lieu :

Maison de l'Avocat
45 rue Pierre Sépard 38000 GRENOBLE

Accès :

Desserte directe par tramway ligne B direction Cité internationale, arrêt « Palais de justice »

Réservations hôtelières :

Les participants sont invités à traiter directement avec les hôtels.

*HOTEL D'ANGLETERRE *** 5 place Victor Hugo, Grenoble*

Téléphone: 04.76.87.37.21, télécopie: 04.76.50.94.10

*HOTEL TERMINUS*** 10 place de la gare, Grenoble*

Téléphone: 04.76.87.24.33, télécopie: 04.76.50.38.28

*HOTEL DES ALPES** 45 avenue Félix Viallet, Grenoble*

Téléphone: 04.76.87.00.71, télécopie: 04.76.56.95.45

*HOTEL SUISSE & BORDEAUX** 6, place de la Gare - 38 000 Grenoble*

Téléphone : 04.76.47.55.87, télécopie : 04.76.46.23.87

Colloque du CUERPI

7 décembre 2012

Maison de
l'avocat

À Grenoble



LES CONTRATS DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Pratique contractuelle,
évolutions jurisprudentielles
et réformes législatives



La propriété intellectuelle suscite de nombreux contrats : cession, licence, communication de savoir-faire....

Le CUERPI propose cette année de revenir sur ces nombreuses conventions en examinant successivement le droit positif et le droit prospectif, les modèles anciens et les figures nouvelles.

De lege lata, certains contrats posent (toujours) des problèmes d'identification comme le contrat de transfert de technologies. D'autres appellent des précisions sur le régime.

Les modèles anciens seront ainsi analysés au travers des questions de forme (formalisme publicitaire, formalisme des mentions) et de fond. Les figures nouvelles seront présentées aussi bien dans le domaine du brevet (conventions de copropriété, *patent pool*), que dans le domaine du droit d'auteur (licences libres, *crossmedia*).

De lege ferenda le colloque examinera également les sources en devenir (notamment le droit de la vente de l'Union) et les réformes souhaitables (notamment dans le domaine des suretés conventionnelles).

Cette manifestation qui réunit comme toujours praticiens (avocats, conseils, juristes d'entreprise) et universitaires s'adresse aux professionnels du droit de la propriété intellectuelle et aux étudiants de M1 et de M2 intéressés par cette matière.

8h45 Accueil des participants, **David DECHENAUD**

Professeur, Doyen de la faculté de droit de Grenoble

9h00 Propos introductifs, **Jean-Michel BRUGUIÈRE**

Professeur à l'Université de Grenoble II, CUERPI

I/ DES CONTRATS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN DROIT POSITIF

Présidence de **Christian LE STANC**, Professeur à l'université de Montpellier I, CUERPI

A) Les modèles anciens

- Identification des contrats

9h15 Le contrat de transfert de technologie : approche civiliste

Jacques RAYNARD, Professeur à l'Université de Montpellier II

- Régime des contrats
- Forme

9h45 L'incidence de la publicité des contrats sur l'action en contrefaçon

Héloïse DELIQUIET, avocate au barreau de Lyon, FIDAL

10h45 L'incidence du formalisme des mentions sur les contrats d'auteur

Jean-Michel BRUGUIÈRE, Professeur à l'Université de Grenoble II, CUERPI

PAUSE CAFE

- Fond

11h15 L'incidence des situations entre deux : coexistence de marques, gestion des contrats mêlant droit d'auteur et dessins et modèles industriels, **Pascale TREFIGNY**, Maître de conférences à l'Université de Grenoble II, CUERPI et **Giovanni CASUCCI**, Avocat au Barreau de Milan, Venise et Vérone

- L'effet

11h45 L'intuitu personae des licences de logiciel à l'épreuve de la circulation du contrat, **Audrey PLANTUREUX**, Responsable juridique PI, SAGE

12h30 DEJEUNER (Maison de l'avocat)

B) Les figures nouvelles

- Dans le domaine du droit des brevets

14h00 L'organisation contractuelle de la copropriété des inventions entre organismes de recherche publique, industriels et entreprises privées,

Stéphane AGASSE et **Philippe VERRIEST**, Conseils en PI, Mandataires OEB, Cabinet Germain et Maureau

14h30 Un exemple de créativité contractuelle en droit de la propriété intellectuelle :

Le *patent pool*, **Frédéric DUMONT**, Avocat associé au Barreau de Paris, Cabinet DDG

- Dans le domaine du droit d'auteur

15h00 Trans-média cross-media : un particularisme juridique ? **Yves BISMUTH**

Avocat associé au barreau de Lyon, Cabinet Bismuth

15h30 La clause « non commerciale » dans les contrats ouverts **Mélanie CLEMENT-FONTAINE**, Maître de conférences à l'Université de Versailles, DANTE

PAUSE CAFE

II DES CONTRATS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN DROIT PROSPECTIF

Présidence de **Fabrice SIIRIANIEN**, Professeur à l'Université de Nice

A) Les sources en devenir

16h30 Le droit du contrat de vente de l'union appliqué à la propriété intellectuelle, **Nicolas BINCTIN**, Professeur à l'Université de Poitiers

B) Les réformes souhaitables

17h00 Pour une réforme des garanties conventionnelles portant sur les droits de propriété intellectuelle, **Nicolas BORGA**, Professeur à l'université Grenoble II, Co-directeur du CRJ

17h30 Rapport de synthèse : Quelle contractualisation pour quelle propriété intellectuelle ? **Jean-Sylvestre BERGÉ**, Professeur à l'Université de Lyon III